



FORMATIONS

Conditions d'inscription à la formation en Théâtre-Récit, session 2022 – 2023

Les participant.es s'engagent pour le cycle complet. Un engagement régulier est vivement souhaité. La formation est constituée de tous les rendez-vous indiqués. La session intensive de fin avril, en particulier, n'est pas un rendez-vous à option. Elle fait partie intégrante du cursus, et représente un moment de progression riche, ainsi qu'un moyen formidable d'approfondir les liens dans le groupe.

Délai d'inscription : vendredi 2 septembre 2022. Sous certaines conditions, des personnes peuvent être admises en cours de formation.

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire ad hoc depuis le site Internet.

Pour les paiements des rendez-vous du lundi (CHF 105.- par mois), chacun.e est libre d'effectuer un paiement mensuel, ou de payer plusieurs mois d'un coup. Les journées spécifiques et la session intensive se paient à part.

Pour un désistement à moins de trois semaines du début de la formation, les deux premiers mois restent dus (CHF 210.-).

Pour un désistement en cours de parcours, les mois et journées intensives déjà passés sont dus, ainsi que les trois mois qui suivent l'interruption.

Les cours non suivis ne sont pas remboursés.

Coordonnées bancaires :

Compte BCV au nom de l'Association pour La Maison du Récit
c/o La Maison du Récit
Route Aloys-Fauquez 28
1018 Lausanne
IBAN CH56 00767 000C 5172 2889